



## Réunion d'experts sur La Convention anticorruption de l'OCDE : la voie à suivre

---

### Dixième anniversaire de la Convention Anti-Corruption de l'OCDE

21 novembre 2007  
Rome, Italie

## Ordre du jour

# Ordre du jour

<b>15h00-15h20</b>	<b>Allocution d'ouverture</b>  <i>Professeur Mark Pieth, Président du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption</i>
<b>15h20 – 16h30</b>	<b>PARTIE I. RENFORCEMENT DE LA COORDINATION ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALES</b>
<b>Président :</b>	<i>Professeur Mark Pieth, Président du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption</i>
<b>Participants à la table ronde:</b>	<i>Adv. Gerhard Nel, Directeur de Poursuites Publiques, Afrique du Sud (compte rendu des conclusions de la réunion des procureurs)</i> <i>M. Jean-Bernard Schmid*, Magistrat instructeur, Section financière, Suisse</i> <i>M. Ulrich Busch, Haut procureur, Chef du département des poursuites de la corruption et des infractions au droit de la concurrence, Parquet de Francfort/Main, Allemagne</i> <i>M. Stefano Mogini, Chef de cabinet, Ministère de la Justice, Italie</i> <i>Mme Rebecca Li*, Directeur adjoint des opérations, Commission indépendante de lutte contre la corruption, Hong Kong</i>
<b>Thème de discussion</b>	<p>La corruption d'agents publics étrangers implique fréquemment plusieurs juridictions en raison de la nature de plus en plus complexe des transactions commerciales internationales. Parmi les facteurs qui contribuent à la complexité des affaires de corruption transnationale, on peut retenir l'intervention d'agents ou de consultants locaux, la sous-traitance et la sous-traitance en cascade ainsi que les transactions par l'intermédiaire de centres extraterritoriaux et de filiales étrangères. Ce problème est amplifié lorsque des consortiums sont impliqués dans des affaires de corruption transnationale.</p> <p>La nécessité d'une coopération et d'un échange d'informations interjuridictionnels efficaces est donc essentielle pour l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention anticorruption de l'OCDE. C'est grâce à de telles initiatives que les Parties à la Convention peuvent affecter plus efficacement leurs ressources en matière d'enquêtes et de poursuites, remédier de façon constructive aux conflits de compétence et éviter que de multiples enquêtes ne restreignent indument les droits et intérêts des défendeurs, des victimes et des témoins.</p> <p>Cette session s'intéressera aux moyens de renforcer la coordination et la coopération judiciaire entre les États Parties à la Convention anticorruption de l'OCDE ainsi qu'avec les pays qui ne sont pas parties à cette convention.</p>
<b>16h30-16h45</b>	Pause

<b>16h45-17h45</b>	<b>PARTIE II. ACCROÎTRE L'IMPACT DE LA CONVENTION</b>
<b>Présidence :</b>	<i>Professeur Maria Gavouneli, Vice-Présidente du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption</i>
<b>Participants à la table ronde :</b>	<p><i>M. Nicola Bonucci, Directeur, Direction juridique, OCDE</i></p> <p><i>M. Puk van der Linde*, Ministère des Affaires économiques, Pays-Bas</i></p> <p><i>M. Eugenio Curia*, Ambassadeur en Autriche et auprès des organisations internationales à Vienne, Vice-Président de la Conférence des États Parties-CNUC, Argentine</i></p> <p><i>M. Anatoli Sementsov, Directeur adjoint, Département de la coopération économique, Ministère des Affaires étrangères, Russie (à confirmer)</i></p> <p><i>Mme. Rita Marino, Directeur, Audit Interne, ENI, Italie</i></p> <p><i>Dr. Alessandro Napolitano, Directeur de Division, Legal, Corporate &amp; Compliance, SACE Spa, Italie</i></p>
<b>Thème de discussion</b>	<p>L'expérience montre qu'il est essentiel d'effectuer un suivi et une évaluation de la mise en œuvre et de l'application des normes, engagement et pratiques anti-corruption par les pays. En effet, le mécanisme rigoureux d'évaluation par les pairs élaboré par le Groupe de Travail de l'OCDE sur la corruption a donné des résultats importants dans la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales.</p> <p>Les principales économies émergentes se sont engagées à lutter contre la corruption. Cependant, elles ne sont pas toutes soumises à examen ou évaluation approfondis de leurs lois et de leurs pratiques par des pairs. On pourrait sensiblement accélérer les progrès en associant l'ensemble des grands partenaires économiques à des instances spécialisées et à des mécanismes d'évaluation des normes de lutte contre la corruption et d'intégrité tel que définies par des conventions et accords internationaux.</p> <p>Mettant à profit la participation de représentants de la République populaire de Chine, d'Israël, de l'Indonésie et de la Russie, y compris pendant la Conférence de haut niveau, cette séance examinera la façon dont le Groupe de travail sur la corruption pourrait intensifier sa coopération avec ces grandes économies émergentes. Les participants sont aussi invités à débattre de propositions concrètes visant à développer un dialogue politique sur les pratiques exemplaires et les mécanismes de suivi.</p>
<b>17:45-18:00</b>	<p><b>Clôture</b></p> <p><i>Professeur Giorgio Sacerdoti, Université Bocconi, Président de l'Organe d'appel de l'OMC, ancien Vice-Président du Groupe de travail de l'OCDE sur la corruption, Italie</i></p>

Note: \* Experts invités à titre personnel